

les désavantages auxquels ils sont en butte, la faiblesse relative de leur tirage et ils ont surtout fait valoir leur désir de soustraire la jeunesse canadienne au danger d'une contamination par les magazines d'outre-frontière. Maintes fois, en appuyant leur dire de divers témoignages d'associations féminines, de boards of trade et d'autres sociétés, ils ont signalé les plaintes voulant que ces publications soient licencieuses, qu'elles constituent un péril mortel, et que la lecture des écrits d'auteurs américains menace de détruire nos foyers. J'ai examiné les magazines en question et je n'ai pu y découvrir rien de bien mauvais, mais je me suis rappelé alors que pour les purs tout est pur. J'ai donc demandé à une dame d'âge mûr et cultivée de lire quelques-uns de ces magazines et de me dire si, d'après elle, ils constituaient une lecture dangereuse pour une jeune demoiselle encore d'âge à fréquenter l'école du dimanche. Elle a lu attentivement ces magazines et dit ce qu'elle en pensait. Elle n'y voyait même pas l'apparence d'histoires corsées, et tout ce qu'ils lui rappelaient, c'étaient les livres de la bibliothèque rose qu'elle lisait à l'époque où elle fréquentait l'école du dimanche.

Le gouvernement d'alors n'a pris aucune mesure au sujet des magazines. Je ne sais quel rapport la commission du tarif a déposé, mais il en est résulté que le ministère des Douanes a rangé les magazines en question dans la catégorie des livres alors assujettis à un droit. Il eût pu aussi bien classer une scie à bûches dans la catégorie des semoires mécaniques; c'eût été aussi logique. Je me suis adressé à un comité de ministres pour discuter avec lui la question. Je ne sais s'il m'a écouté, mais il n'a pas agi. J'ai cité des définitions tirées du dictionnaire, j'ai produit des lettres de Funk et Wagnalls et des éditeurs du dictionnaire Webster attestant que la décision leur paraissait mal fondée, qu'un magazine est un magazine, qu'il contienne ou non des articles de fiction. Néanmoins, les ministres ont mis les deux dictionnaires au rancart et n'ont pas infirmé la décision.

Si mes amis conservateurs avaient agi ainsi, je ne trouverais pas de langage assez violent pour flétrir leur conduite, mais comme c'étaient les libéraux, je garderai un humble silence ou du moins m'exprimerai avec discrétion. Je me contente d'exprimer l'espoir qu'ils ont depuis ouvert les yeux sur le danger de pareilles mesures autocratiques et despotiques. Puis il y a eu un changement de gouvernement. Mon très honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett) n'a pas attendu ou hésité à ce sujet, et il a imposé immédiatement un droit sur les magazines.

Le très hon. M. BENNETT: Sur les réclames publiées par les magazines.

M. DEACHMAN: Sur les annonces publiées par les magazines. En conséquence, plusieurs magazines de ce genre ne sont publiés au pays. Et qu'est-il arrivé? Il n'a plus été question de leur caractère licencieux. Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, parce que quelques-uns de ces magazines se publiaient au Canada. Un article fabriqué au Canada ne saurait être impur. Je voudrais mentionner un fait antérieur. Feu M. Robb a accordé un drawback sur le papier qui servait à la production des magazines dans le dominion du Canada. Le commerce de la publication des magazines en a été stimulé considérablement et, ce qui est plus important, les magazines du Canada y ont gagné en valeur et au point de vue des idées. Les éditeurs ont étudié la situation d'un peu plus près, et pendant quelque temps ils se sont demandé s'il valait mieux frapper de droits l'importation des magazines ou s'il était plus avantageux de faire abaisser les droits sur la matière première. Puis le parti conservateur a pris le pouvoir et a retiré le drawback. Les éditeurs réclament maintenant la suppression des droits sur la matière première qu'ils emploient, et désirent produire des magazines au Canada sous le régime de la liberté plutôt que sous celui des restrictions. Ils font valoir entre autres cette raison, que l'on m'a déjà exposée, que le public canadien demande des magazines d'une valeur aussi haute que celle de tout magazine des Etats-Unis, et qu'ils sont dans l'impossibilité d'y parvenir si leurs importations de matière première entrant dans la production d'un magazine de cette classe sont frappées de droits. Je prétends qu'il est injuste pour les éditeurs canadiens de permettre l'importation en franchise de dizaines de tonnes du *Saturday Evening Post* quand l'importation de dizaines de tonnes de papier semblable à celui qui entre dans la publication du *Saturday Evening Post* est frappée de droits et augmente proportionnellement les revenus du pays. Je voudrais citer une des déclarations faites par les éditeurs, à qui il reste encore un peu de cette haute conception des progrès de l'industrie canadienne, ce dont je leur sais gré. Voici:

La survivance et l'avancement de l'unité canadienne, des principes canadiens, de l'industrie canadienne et des institutions canadiennes, exigent que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires pour garantir aux périodiques canadiens chances égales dans leur propre pays.

Ecoutez bien cette phrase:

Les éditeurs canadiens ne demandent aucun avantage spécial et ne voudraient aucunement d'un tarif sur les périodiques des pays étrangers.